

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 03 juillet 2023**

Etaient présents : BELET N. - BARBEZ N. - BERNARD J.C. - BRUGE M. -
CAMPAGNIE P. - COUVREUR N. - DESWARTE A. - DEVOS G. - LEROY C. - SALOMÉ
P.J. - THUEUX A. - VANBAELINGHEM J.-L.- VIEREN S. - WADOUX E. -

Absents ayant donné pouvoir : FORTUNI G. donne pouvoir à BARBEZ N.

M. COUVREUR Noël est élu secrétaire de séance.

Nombre d'élus en exercice : 15

Majorité atteinte quand 8 élus sont présents

Nombre de présents : 14

Quorum atteint

Nombre de pouvoir : 01

Nombre d'absents : 0

Nombre de votants : 15

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la séance précédente
- Désignation délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs
- Divers

La séance est ouverte à 18h00.

❖ **Approbation du procès-verbal du dernier conseil**

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le PV de la séance du 09.06.2023, il demande s'il y a des remarques ou des questions. Aucune remarque donc le PV est approuvé et signé par monsieur le maire et monsieur COUVREUR Noël.

❖ **Désignation délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs**
Délibération n°2023-22 - Annule et remplace la délibération n°2023-17

Pour faire suite à l'annulation de l'élection des délégués et des suppléants de la commune prononcée par le tribunal administratif de Lille, il est nécessaire de procéder à de nouvelles élections.

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin convoquant le conseil municipal le 3 juillet pour procéder à de nouvelles élections.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. BERNARD Jean-Claude, CAMPAGNIE Pierre, DEVOS Gaël, Mme LEROY Cécile.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées : 1 liste « Pour l'intérêt des Killémois et Killémoises »

La liste « Pour l'intérêt des Killémois et Killémoises » est composée par M. COUVREUR Noël, Mme WADOUX Evelyne, M. SALOMÉ Pierre-Jean, Mme LEROY Cécile, M. CAMPAGNIE Pierre et Mme BELET Nadège.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
(Rappel : 15 conseillers municipaux concernés ; 3 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée)

- nombre de bulletins : **15** - bulletins blancs ou nuls : **0** - suffrages exprimés : **15**

Le quotient applicable est : $15/3 = 5$ pour les délégués
Le quotient applicable est : $15/3 = 5$ pour les suppléants

A obtenu :

LE NOM DE LA LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
« Pour l'intérêt des Killémois et Killémoises »	15	3	3

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Sont élus délégués les candidats de la liste :
« Pour l'intérêt des Killémois et Killémoises » :

- M. COUVREUR Noël,
- Mme WADOUX Evelyne
- M. SALOMÉ Pierre-Jean

Sont élus suppléants les candidats de la liste :
« Pour l'intérêt des Killémois et Killémoises » :

- Mme LEROY Cécile
- M. CAMPAGNIE Pierre
- Mme BELET Nadège

Les élections destinées à renouveler les sièges de la série 1 des sénateurs se tiendront le dimanche 24 septembre 2024.

❖ **Divers :**

1. Le maire informe les élus sur les travaux de l'éclairage public. Tout est pratiquement terminé, il reste un souci sur un réseau sous-terrain rue des platanes (câble défectueux) donc un avenant pour des travaux supplémentaires a été établi à ce sujet.
2. Audrey THUEUX demande quelles sont les heures de fermeture des éclairages publics, monsieur le maire répond que le nouvel éclairage public est programmé à se réduire en intensité pendant la nuit et rappelle que le conseil municipal avait délibéré pour la fermeture de l'éclairage public pendant une partie de la nuit mais cela était du temps de l'ancien éclairage public. Maintenant l'éclairage est au LED et le soir une dégressivité de l'intensité s'opère automatiquement, à voir maintenant l'impact sur les factures d'électricité.
3. Evelyne WADOUX informe que des travaux de creusement de tranchées sur le bas-côté chemin du Preck-houck ont démarré.
4. Cécile LEROY demande des informations sur les travaux route de Saint Omer.
5. Le maire indique qu'un rassemblement a été fait sur le parvis de la mairie le midi au vu des événements de ces derniers jours.

Un tour de table est effectué, monsieur le maire indique qu'après la réunion de conseil une visite de la maison située 55 rue Saint Michel sera réalisée, l'acquisition est faite et la commune a obtenu l'attribution de la subvention ADVB pour le projet de rénovation de l'habitation pour un montant de 49 427€. Jean-Claude BERNARD indique qu'il a imprimé « le Petit Killémois » du mois de juin et que la distribution s'effectuera courant de la semaine par les élus. Cécile LEROY a été interpellé par des parents d'élèves au sujet du menu de la cantine qui n'a pas été mis à jour pour le mois de juin sur le site internet, Jean-Claude BERNARD a mis un message à ce sujet et en a parlé avec la cantinière - comme nous arrivons en fin d'année la cantine établit ses menus en fonction des restes qui sont en stock et aussi au sujet des fiches d'inscriptions qui n'ont pas encore été distribuées dans les classes, monsieur le maire confirme qu'il y a un retard, les documents seront distribués mardi dans les classes et informe les élus qu'à compter du mois de septembre le paiement de la cantine s'effectuera par prélèvement automatique. Noël COUVREUR a eu que des bons retours sur la fête de la musique, monsieur Jean-Claude BERNARD a reçu 42 mails confirmant ce succès.

Fin de la séance : 18H40.

Fait à KILLEM, le 27 septembre 2023

Signatures :

Le secrétaire

Noël COUVREUR



Le maire

Jean-Luc VANBAELINGHEM


